

Don Directeur of

GEMIPAR
S.A. au capital de 250 000 000 F
92 rue Réaumur 75002 Paris
RCS Paris B 351 185 889

21 SEP 1993

49407

5188919

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 AOUT 1993

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize et le vingt août à dix heures, les membres du Conseil d'Administration de la société GEMIPAR se sont réunis au siège social, sur la convocation de leur président.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Salomon Milgrom,
- Monsieur Marcel-Paul Gélabert,
- Monsieur Patrick Pariente,
- Monsieur Marcel Gélabert,

La séance est présidée par Monsieur Salomon Milgrom en sa qualité de Président du Conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres du conseil entrant en séance, constate que tous les administrateurs sont présents ou représentés et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- démission du Directeur Général,
- démission d'un administrateur.

Le président expose aux membres du conseil que Monsieur Marcel-Paul Gélabert, occupant les fonctions d'Administrateur et de Directeur général de la société, a remis sa démission pour des raisons d'ordre personnel, pour les deux mandats qu'il assumait pour le compte de la société. Ces démissions prennent effet à compter de ce jour.

Le président propose au conseil de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Marcel-Paul Gélabert dans les fonctions de Directeur général de la société ni dans celle d'Administrateur.

Suite à ces démissions, il a été constaté que Monsieur Marcel Gélabert, administrateur, est âgé de plus de 70 ans et que les statuts ne prévoient aucune limite d'âge spécifique.

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, il ne pourra être nommé aucun administrateur âgé de plus de 70 ans.

Alp

Afin de répondre à cet éventuel problème, le président propose au conseil de soumettre aux actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, une modification statutaire insérant au Titre III - Article 17 des statuts de la société un nouveau paragraphe 2 venant s'insérer entre les actuels paragraphes 1 & 2 et rédigé ainsi qu'il suit :

"L'âge limite pour un administrateur de la société est fixé à 90 ans."

Les administrateurs agréent une telle décision et décident de convoquer une assemblée générale extraordinaire de la société, à l'effet de proposer une modification statutaire, pour le 15 octobre 1993.

Suite à cette résolution, les administrateurs proposent, sous réserve de l'approbation de la décision ci-dessus par l'assemblée générale extraordinaire, de convoquer une assemblée générale ordinaire à la même date du 15 octobre 1993 suivant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire, soumettant aux actionnaires la nomination de Madame Paule Gélabert née Giorgi, née le 15 juin 1917 et demeurant 125 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris en qualité de nouvel administrateur.

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire et donne tous pouvoirs au président à l'effet de suivre les formalités inhérentes à ces décisions.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Gélabert', with a horizontal line underneath.

Un administrateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Gélabert', with a horizontal line underneath.